

APROBAT

În ședința Biroului permanent al
Căminului Deputaților

din data de 28.11.2007

Nr. 1358

Parlamentul României
Camera Deputaților

B.P. Nr. 1358 din 27.11.2007

INFORMARE

**privind participarea la
reuniunile Comisiei pentru mediu agricultură, probleme locale și regionale,
Subcomisiei pentru migrații a Comisiei pentru migrații, refugiați și
demografie ale Adunării Parlamentare a Consiliului Europei (A.P.C.E.)
(Ponta Delgada și Antalya, 18-19 octombrie și 22-23 octombrie 2007)**

În perioada 18-19 octombrie 2007, s-a desfășurat, la Ponta Delgada (Portugalia), reuniunea Comisiei pentru mediu, agricultură, probleme locale și regionale a Adunării Parlamentare a Consiliului Europei (A.P.C.E.), la care Delegația Parlamentului României la A.P.C.E. a fost reprezentată de domnul deputat Laurențiu Mironescu, membru al Comisiei, și de doamna Nadia Ionescu, secretara Delegației Parlamentului României la A.P.C.E.

În prima zi a lucrărilor, membrii Comisiei au participat la seminarul „Environmental and scientific issues on the North Atlantic: A European perspective”, la care au fost invitați domnul Mariano Gago, Ministrul Științei, Tehnologiei și Învățământului Superior din Portugalia, domnul Marcelo Leal Pamplona, Subsecretar Regional pentru Piscicultură din regiunea Azores, domnul Ricardo Serrao Santos, reprezentant al Institutului pentru Cercetare Maritimă, Departamentul Oceanografic, Universitatea din Azores, etc.

Printre temele abordate în cadrul seminarului s-au numărat schimbările climaterice, poluarea marină și administrația maritimă.

Una din concluziile seminarului a adus în atenție necesitatea creșterii rolului managementului informației în știința și tehnologia maritimă – componentă majoră a politicii maritime a Uniunii Europene. În acest context s-au făcut referiri la facilitarea accesului la informații importante privind activitățile de cercetare și dezvoltare tehnologică în domenii cheie prevăzute de Carta Verde pentru o Strategie Maritimă Europeană, la stimularea dezvoltării

indicatorilor cantitativi, inclusiv a standardelor comune, privind știința maritimă și tehnologia.

În cea de a doua zi a reuniunii, membrii Comisiei au avut un schimb de vedere cu privire la autoguvernarea regiunii Azores, la care a participat domnul Vasco Codrdeiro, Secretar al Guvernului Regional din Azore și au dezbătut o serie de rapoarte precum: „Cooperarea transfrontalieră”, „Potențiale amenințări ale ecosistemului Mării Baltice datorate muniției depozitate pe fundul mării din timpul celui de al II-lea Război Mondial”, „Încălzirea globală și dezastrele ecologice”.

Cu ocazia dezbaterii raportului parlamentarului spaniol Lluís Maria de PUIG, „Lupta împotriva amenințărilor asupra mediului în Marea Mediterană și în Marea Neagră”, domnul deputat Laurențiu Mironescu a avut o intervenție cu privire la Marea Neagră, în urma căreia a fost desemnat să elaboreze partea din raport referitoare la Marea Neagră, text ce urmează a fi înaintat, într-o formă preliminară, la viitoarea reuniune a Comisiei.

În perioada 22-23 octombrie 2007, la Antalya (Turcia), s-au desfășurat lucrările Subcomisiei pentru migrații a Comisiei pentru migrații, refugiați și demografie a A.P.C.E., la care au participat doamna deputată Minodora Cliveti și domnul deputat Laurențiu Mironescu, membri ai Delegației Parlamentului României la A.P.C.E., doamna Nadia Ionescu, secretara Delegației Parlamentului României la A.P.C.E.

În cele două zile ale lucrărilor, membrii Subcomisiei au participat la Forumul Parlamentar Euro-Asiatic/Euro-Mediteranean pentru Migrație organizat de Subcomisia pentru migrații a A.P.C.E. în cooperare cu Parlamentul turc. La forum au participat parlamentari din Europa, Asia și țările mediteraneene, reprezentanți ai organizațiilor internaționale, precum și experți în domeniu.

Principala temă supusă atenției a constituit-o migrația forței de muncă din spațiul euro-asiatic și euro-mediteranean, participanții la Forum dezbătând

asupra similarităților și diferențelor reprezentante de fenomenul migrației forței de muncă din diferite țări.

O atenție specială a fost acordată problemei reprezentate de migrația circulară care poate crea o situație de succes atât pentru migranți cât și pentru țările de origine și cele de destinație.

Participanții la forum au subliniat strânsa legătură între migrația forței de muncă și progres, precum și importanța parteneriatului între guverne, autoritățile locale și regionale, societatea civilă și asociațiile migranților pentru elaborarea unor politici eficiente de dezvoltare.

Totodată, au fost salutate acordurile încheiate între țările de destinație și cele de origine, acorduri care încurajează migrația prin stimulente, precum posibilitatea de a plăti contribuțiile sociale în țara de origine sau facilități pentru deschiderea de afaceri la înapoierea în țările de origine.

Lucrările forumului s-au încheiat cu adoptarea unei Declarații ce va fi înaintată celei de a-8-a Conferințe a Miniștrilor Responsabili cu Migrația din statele membre, de la Kiev, din septembrie 2008, care va examina legăturile dintre migrație, coeziune socială și progres în contextul migrației economice.



Red. Nadia Ionescu, director, secretara Delegației Parlamentului României la A.P.C.E.



AS/Mig/Migr (2007) OJ 02
18 September 2007
ammigroj02_2007

COMMITTEE ON MIGRATION, REFUGEES AND POPULATION

Sub-Committee on Migration

Draft agenda¹

of the meeting to be held in ANTALYA (Turkey),
from **Monday 22 October to Tuesday 23 October 2007**
(IC HOTEL GREEN PALACE - Kocaçam Mevkii
KUNDU, ANTALYA)

1. **AGENDA**
[AS/Mig/Migr (2007) OJ 02]

Adoption of the agenda
2. **MINUTES**
[AS/Mig/Migr (2007) PV 01]

Approval of the draft minutes of the meeting held in Strasbourg, on 25 January 2007
3. **PARTICIPATION IN THE EURO-ASIAN / EURO-MEDITERRANEAN PARLIAMENTARY FORUM ON MIGRATION**
[programme of the Forum]
4. **OTHER BUSINESS**
5. **DATE AND PLACE OF THE NEXT MEETING**

¹ This draft agenda, addressed to members and alternates of the Sub-Committee on Migration (copy to secretaries of national delegations),
is the convocation to the meeting

The meeting is opened to all members of the plenary committee

Euro-Asian/ Euro-Mediterranean Parliamentary Forum on Migration

Antalya Declaration

1. A Euro-Asian/Euro-Mediterranean Parliamentary Forum on Migration was held in Antalya, Turkey on 22-23 October 2007 jointly organised by the Parliament of Turkey and the Parliamentary Assembly of the Council of Europe (PACE). The Forum was attended by Parliamentarians from European, Asian and Mediterranean States as well as representative of international organisations and experts.
2. The Forum recalled the final declarations of the First and Second Euro-Mediterranean Parliamentary Forum on Migration held respectively in Limassol (Cyprus, 20-21 October 2003) and Rome (23-24 May 2005) and also the Almaty Declaration of the First Euro-Asian Parliamentary Forum on Migration held in Almaty (Kazakhstan, 15-17 September 2005) and reaffirmed the present-day relevance and the validity of these declarations.
3. The Forum was opened by Mr Mevlut Çavuşoğlu, Chairman of the Committee on Migration, Refugees and Population of the PACE and Mr John Greenway, Vice-Chairperson of the Sub-Committee on Migration. Ambassador Yevhen Perelygin, Permanent Representative of Ukraine to the Council of Europe, Chairperson of the Rapporteurs' Group on Social and Health Questions gave the key note address on the Council of Europe's activities in the field of migration.
4. The Forum strongly condemned the terrorist attack in South-East Turkey on 21 October 2007 and communicated its deepest sympathy to the relatives of those who were killed. Terrorism fuels instability which can lead to conflict and displacement of populations as refugees or as internally displaced persons. The Forum called on all concerned to ensure that the recent terrorist attacks in Turkey do not increase tension in the border region between Turkey and Iraq.
4. The main focus of the Parliamentary Forum was Euro-Asian and Euro-Mediterranean labour migration. The participants of the Forum discussed the similarities and differences of labour migration in different countries,

the problems of irregular migration and the challenges of dealing with asylum and internal displacement.

5. The Forum stressed the growing importance of labour migration issues at an international political level and agreed that the strengthening of cooperation and partnerships between countries of destination, origin and transit should be a main objective in migration management policies of the governments of European, Asian and Mediterranean countries.
6. The Forum paid special attention to the issue of circular migration, which could provide a triple win situation for the migrants themselves, for the sending countries, and for the receiving countries.
7. It reaffirmed that a sustainable immigration policy is both essential for economic development of different countries and a potentially important tool in the fight against global poverty. Overly restrictive immigration controls in most European countries disrupt circular patterns of migration and discourage immigrants from returning to their homes. This has an adverse effect on remittances and diminishes the possibility for labour and skills returning to developing countries. It also risks aggravating social tension within Europe itself.
8. A positive approach to labour migration should be encouraged, shifting labour migration management closer to economic and labour market policy. To tackle the problem of irregular migration regular forms of labour migration should be developed and encouraged as an alternative to irregular migration, exploitation and human trafficking. Solutions for the large number of irregular migrants living, working and integrating in the countries of the region need to be found, including through regularisation programmes when it is clear these persons cannot be sent back to their countries of origin.
9. The Forum stressed the close link between labour migration and development and the importance of partnerships between governments, local and regional authorities, civil society and migrants associations for the elaboration of efficient development policies. It welcomed the recently adopted Recommendation of the Council of Europe's Committee of Ministers to member states on co-development and migrants working for development in their countries of origin which can serve as a guidance for the elaboration of development strategies.
10. Participants welcomed agreements between destination countries and countries of origin which encourage migration through certain incentives, such as making social security benefits payable in migrants' countries of origin, or making it easier for migrants to start businesses when they return to their countries of origin.

11. The Forum recognised the important role that diaspora can play as bridges among countries of origin and destination in helping new migrants to integrate into their host society, while also helping them in maintaining contacts with their countries of origin. Policy measures are needed to encourage greater diaspora engagement in development projects in countries of origin and in integration programmes in the receiving countries.
12. Particular concerns were raised as regards the situation of women-migrants and their increasingly important role in international migration both as family members and as labour migrants in their own right. The Forum stressed that women-migrants could take a leading role in development efforts by maximising their development impact through better use of remittances and transfer of skills.
13. The problem of environmental degradation has become a common concern for all three regions provoking environmental displacement of people. International efforts and strategies are needed to adapt to climate change, which should strengthen mechanisms for improving risk management and preparedness, disaster response and refugees resettlement.
14. The Forum stressed a special role for the Council of Europe in promoting international debates on migration, and in particular through these emphasising the human dimension of migration policies, focusing on the rights of migrants as individuals: their civil and political rights, social and economic rights, their participation in society and respect for their cultural identity.
15. The participant of the Forum decided to submit this Declaration to the 8th Conference of European Ministers of the Council of Europe member states responsible for migration in Kyiv (September 2008), which will examine the links between migration, social cohesion and development in the context of economic migration.

**UNHCR**United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

La Protection des Réfugiés et les Mouvements Migratoires Mixtes : Un Plan d'Action en Dix Points

Sommaire

Introduction

1. Coopération entre partenaires-clés
2. Collecte de données et analyse
3. Systèmes d'accès permettant la protection
4. Mesures relatives à l'accueil
5. Définition des profils et orientation
6. Processus et procédures différenciés
7. Solutions pour les réfugiés
8. Gérer les mouvements secondaires
9. Mesures relatives au retour des non-réfugiés et options alternatives pour les migrants
10. Stratégie d'information

Introduction

Alors que les réfugiés et demandeurs d'asile représentent une part relativement réduite des mouvements de populations à l'échelle mondiale, ils circulent de plus en plus d'un pays ou d'un continent à l'autre, aux côtés de personnes qui migrent pour des raisons différentes, indépendantes de toute question de protection.

De tels mouvements sont le plus souvent irréguliers dans la mesure où ils ont lieu en l'absence des documents requis et impliquent fréquemment l'intervention de passeurs et de trafiquants. Les personnes impliquées dans ces mouvements risquent souvent leur vie, sont contraintes de voyager dans des conditions inhumaines et peuvent être exposées à toutes formes d'exploitation et d'abus. Les Etats considèrent ces déplacements de populations comme une menace à leur souveraineté et à leur sécurité.

Il est devenu essentiel pour la communauté internationale d'appréhender ce phénomène de manière globale et cohérente. Les Etats ont accepté des responsabilités en matière de protection sous l'empire d'instruments internationaux qu'il est dans leur intérêt collectif d'honorer.

Plus spécialement, des mesures doivent être prises pour mettre en place des systèmes d'accès au territoire qui permettent d'identifier les nouveaux arrivants en besoin de protection internationale et qui leur offrent des solutions différenciées et appropriées, à côté d'autres solutions adaptées aux autres groupes de personnes concernées par les flux mixtes de populations. L'UNHCR est particulièrement soucieux de la nécessité de faire en sorte que l'octroi de la protection et de l'asile aux réfugiés et à d'autres personnes relevant de son mandat n'aggrave pas les difficultés auxquelles les Etats font face en ce qui concerne le contrôle général des arrivées et du séjour des ressortissants étrangers et la lutte contre la criminalité internationale.

La présente note identifie dix secteurs-clés dans lesquels l'UNHCR a un intérêt et un rôle potentiel à jouer et en vertu desquels l'Office pense que des initiatives sont nécessaires et pourraient avoir un impact positif. Le Plan d'Action développé dans la présente note est particulièrement pertinent dans les situations où les réfugiés risquent le refoulement, des violations des droits humains et des déplacements secondaires dangereux.

Le présent document ne prétend pas couvrir les sujets ne relevant ni de la compétence ni de la responsabilité de l'UNHCR; de même que le détail des mesures nécessaires à la mise en œuvre de chaque point du Plan d'Action.

La matrice contenue à l'Annexe I définit les objectifs que le Plan d'Action doit permettre d'atteindre et énumère des suggestions quant aux activités pouvant être entreprises sous chacun des dix points. Le Plan d'Action présente un caractère général et nécessite une mise en œuvre adaptée à des contextes régionaux et nationaux particuliers.

1. Coopération entre partenaires-clés

Les réponses efficaces aux dilemmes soulevés par les mouvements mixtes dépendront inévitablement de la pleine coopération des acteurs-clés en présence : Etats, Gouvernements, Organisations régionales et internationales dotées du mandat nécessaire (UNHCR, OHCHR et OIM), ONG nationales et internationales.

Dès lors, la première étape consiste à identifier et à réunir ces acteurs dans un cadre adéquat afin qu'ils puissent échanger des informations et s'accorder sur les termes et conditions de leur coopération et coordination. Un ou plusieurs des Etats concernés pourraient, de préférence, être à l'origine d'une telle initiative, bien qu'une organisation internationale puisse également jouer un rôle de « bons offices » en la matière..

2. Collecte de données et analyse

L'élément essentiel de toute stratégie globale et cohérente est la collecte, l'analyse et l'échange de données relatives aux caractéristiques du flux migratoire mixte à traiter. Ces données concernent les conditions prévalant dans les pays d'origine, les raisons du flux migratoire, les modes de transport, les routes de transit et les points d'entrée. Une Organisation internationale ou régionale peut proposer une aide pertinente à cet égard.

3. Systèmes d'accès permettant la protection

La mise en place d'un système efficace d'accès au territoire constitue un élément important de toute stratégie relative aux mouvements mixtes de populations. Le contrôle des frontières est essentiel pour combattre le crime organisé, y compris le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains, et pour faire face aux menaces sécuritaires.

Des garanties pratiques en matière de protection sont nécessaires afin d'assurer que ces mesures ne soient pas appliquées de manière indiscriminée ou disproportionnée et ne conduisent au refoulement des demandeurs d'asile. A cet égard, il paraît nécessaire que la police aux frontières et les officiers d'immigration bénéficient d'une formation et reçoivent des instructions claires sur la manière de traiter les demandes d'asile et de répondre aux besoins des enfants séparés de leur famille, à ceux des victimes de la traite des êtres humains ainsi que d'autres groupes ayant des besoins spécifiques.

Une série de questions particulières se posent en ce qui concerne les mouvements migratoires maritimes irréguliers telles que le sauvetage en mer, le respect des obligations découlant du droit maritime, le maintien de l'intégrité du régime des opérations de recherche et de secours et la nécessité d'assurer la fluidité du trafic maritime.

4. Mesures relatives à l'accueil

Des mesures d'accueil adaptées sont nécessaires pour répondre aux besoins élémentaires des personnes concernées par les mouvements mixtes de populations. Ces mesures d'accueil devraient également permettre l'enregistrement des nouveaux arrivants et la délivrance de documents temporaires. Lorsqu'un pourcentage élevé de nouveaux arrivants sont des réfugiés ou des demandeurs d'asile, l'UNHCR pourrait faciliter la mise en place des mesures nécessaires ou être impliqué, de manière provisoire, en association avec l'entité principalement responsable.

5. Définition des profils et orientation

Dès que les nouveaux arrivants auront été enregistrés et munis de documents temporaires, un examen préliminaire de leur identité, des raisons pour lesquelles ils ont quitté leur pays et de la destination où ils comptent se rendre, devra être conduit. Cet examen est une opportunité afin de déterminer s'ils souhaitent demander l'asile et d'identifier les autres options disponibles, comme le retour, la régularisation ou la migration secondaire régulière. Cette mesure d'orientation ne constitue pas une détermination du statut de réfugié mais permet plutôt d'éclairer les raisons du départ d'une personne et de trouver une réponse appropriée à sa situation. L'Annexe II de la présente note fournit une représentation schématique de la manière dont un tel mécanisme de définition des profils et d'orientation pourrait fonctionner.

6. Procédures et processus différenciés

En ce qui concerne les demandes d'asile, celles qui apparaissant relativement simples (parce que fondées ou, au contraire, manifestement infondées) pourraient être examinées dans le cadre d'une procédure accélérée. Les demandes plus complexes nécessiteront un examen plus détaillé. Les personnes non-réfugiées ayant des besoins spécifiques, comme les femmes victimes de la traite des êtres humains ou les personnes cherchant à émigrer (voir point 9 ci-dessous), devront relever de processus différents, externes aux procédures d'asile.

Bien que l'UNHCR soit le partenaire naturel des Etats dans le cadre des procédures de détermination du statut de réfugié ; les ONG, les avocats et les institutions issues de la société civile ont également un rôle à jouer concernant le présent point du Plan d'Action. L'implication de l'UNHCR dans le cadre des autres processus devrait être minimale. Les partenaires potentiels seront identifiés en fonction de la situation prévalant dans le pays en cause, des organisations présentes et de leur volonté à s'associer.

7. Solutions pour les réfugiés

Les personnes reconnues réfugiées ou en besoin de protection internationale doivent recevoir une réponse en terme de protection, qui offre une solution durable, dont la nature dépendra des opportunités et des contraintes inhérentes à chaque situation.

Une approche globale fondée sur un éventail de solutions permettra souvent de meilleures chances de succès. Au-delà des solutions durables traditionnelles, des possibilités d'immigration légale pourraient offrir des opportunités complémentaires à certains réfugiés.

Les pays accueillant des réfugiés peuvent bénéficier d'une assistance internationale destinée à renforcer leur capacité de protection.

8. Gérer les mouvements secondaires

Parvenir à gérer la situation des réfugiés et des demandeurs d'asile ayant quitté les pays où ils avaient déjà obtenu une protection adéquate requiert une stratégie plus élaborée. Celle-ci devrait prendre en considération à la fois les intérêts légitimes des Etats en matière de mouvements secondaires irréguliers et les droits et le bien-être des personnes concernées. A ce jour, les efforts déployés dans la mise en œuvre d'une telle stratégie n'ont pas permis de dégager un consensus au niveau international. L'UNHCR reste engagé dans la poursuite de ses efforts à cet égard.

9. Mesures relatives au retour pour les non-réfugiés et options alternatives pour les migrants

Pour les personnes déboutées du droit d'asile et pour celles qui ne souhaitent pas demander l'asile, le retour rapide dans la sécurité et la dignité est habituellement la solution préférée des Etats. L'UNHCR pourrait, sur la base de bons offices, assister les

Etats dans le retour de personnes qui n'ont pas besoin de protection internationale lorsque c'est une solution acceptée et appropriée. La manière dont l'UNHCR pourrait offrir son assistance nécessite un examen plus détaillé par toutes les parties intéressées.

Il pourra exister des circonstances dans lesquelles des personnes ne remplissent pas les critères pour se voir octroyer le statut de réfugié mais sont néanmoins en mesure d'accéder à des alternatives en matière de possibilités d'immigration temporaire. Celles-ci pourraient leur permettre de demeurer légalement dans le pays d'arrivée ou de se rendre dans un pays tiers pour des raisons humanitaires ; dans le but de travailler, d'étudier ou de bénéficier d'un regroupement familial. Les efforts déployés pour appréhender les mouvements mixtes de populations devraient également envisager des possibilités d'immigration régulière, temporaire ou même à long terme.

10. Stratégie d'information

L'ensemble des mesures précitées devrait être complété par des campagnes d'informations dans les pays d'origine, de transit et de destination. Les personnes concernées doivent être informées du danger que représentent les mouvements irréguliers et des difficultés auxquelles ils pourraient faire face à leur arrivée. Elles doivent également être informées des alternatives à l'immigration clandestine qui pourraient aussi répondre à leurs besoins.

De telles campagnes ne tariront probablement pas entièrement les mouvements irréguliers. Cependant, elles peuvent avoir un effet positif si elles sont associées à la mise en œuvre des autres points d'action et à des mesures à plus long terme destinées à agir sur les causes de ces mouvements.

Si les campagnes d'informations relèvent de prime abord de la compétence des agences spécialisées en matière de migration comme l'OIM, l'UNHCR peut également jouer un rôle dans ce domaine. L'UNHCR a également la capacité mais aussi intérêt à initier des activités publiques de sensibilisation à la situation des réfugiés dans le but de promouvoir la tolérance et de combattre le racisme et la xénophobie.

UNHCR
Janvier 2007

Annexe I

Plan d'Action en Dix Points **Liste récapitulative pour l'UNHCR**

Objectifs :

- La réponse à la gestion des flux mixtes est globale, concertée et prend en compte la protection.
- Des solutions sont proposées et répondent de manière différenciée et de façon appropriée à la situation des groupes respectifs.
- Les réfugiés sont identifiés et protégés tandis que les flux irréguliers sont réduits.

Objectifs	Activités
1. Coopération des partenaires-clés	1. Identifier les partenaires-clés/ parties concernées au niveau national afin qu'ils participent à une solution concertée. 2. Promouvoir la création d'une structure de coordination nationale aux niveaux appropriés. 3. Etablir un mécanisme de consultations régulières avec les partenaires (Gouvernements, IOM, BIT, ONUDC, CIDPM, UNICEF, PNUD, FNUAP, ONG, Organisations régionales, etc.) 4. S'assurer également de la consultation de la société civile et des milieux universitaires en vue d'échanger des informations sur les développements relatifs à cette question et de mobiliser les réseaux de soutien de la communauté. 5. Intégrer les questions d'asile et de migration à l'agenda des équipes locales du Système des Nations Unies (UNCT) et renforcer l'échange d'informations et les liens entre les UNCT de la région. 6. Introduire les questions d'asile et de migration au sein du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) au niveau national. 7. Etablir un mécanisme de consultation et de coordination au niveau régional. 8. Encourager/mobiliser le soutien des donateurs. 9. Faire pression et plaider au plan international afin que des réponses appropriées, s'inspirant des Dix Points, soient abordées dans le cadre de forums nationaux et internationaux.
2. Collecte de données et analyse	<u>Sur les flux de réfugiés parmi les mouvements mixtes</u> 1. Coopérer à la mise en place et/ou l'utilisation de bases de données couvrant la région concernée afin de mieux comprendre les mouvements et identifier les réponses

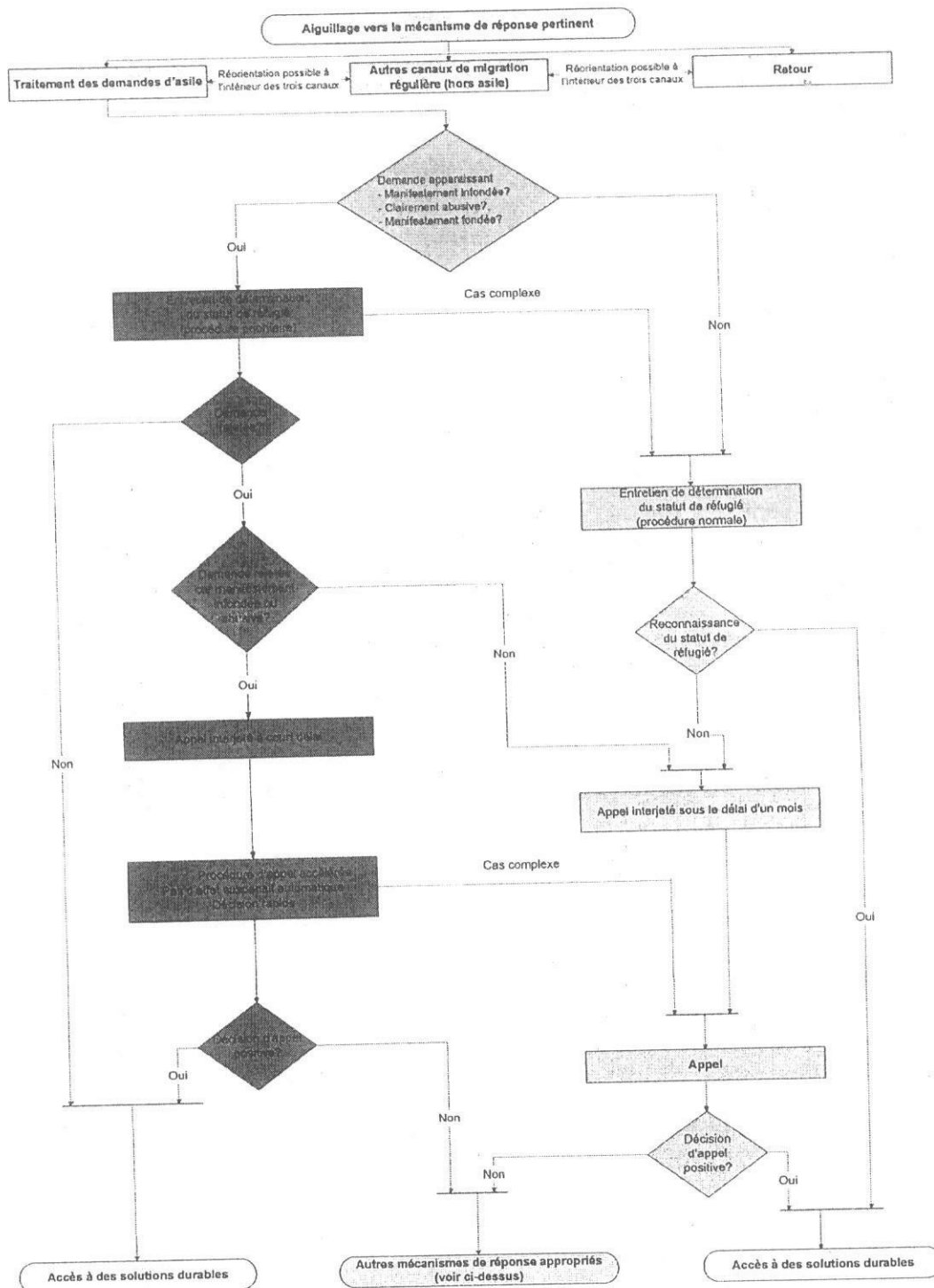
Objectifs	Activités
	appropriées. - Utiliser ces bases de données pour systématiser la collecte d'informations sur les demandeurs d'asile et les réfugiés, pour initier l'échange de données entre les bureaux de l'UNHCR dans la région ainsi que dans les autres Etats touchés, pour anticiper les routes, les mouvements et les tendances, identifier les mouvements secondaires et améliorer le suivi des cas en utilisant ProGres si nécessaire. - Incorporer à cette base de données, de façon appropriée et en respectant les clauses de confidentialité, toute information issue du processus de détermination du statut de réfugié et des entretiens, pour déterminer les tendances, les routes de transit, etc. - Concevoir des notes d'informations par pays sur les tendances et les modèles de flux. - Revoir et analyser les rapports afin d'anticiper les routes, flux et tendances, et élaborer des stratégies spécifiques à chaque pays. <u>Globalement</u> Coopérer de la manière la plus appropriée à la collecte de données et aux projets de recherche, dans le but de contribuer à la production d'une vue d'ensemble, globale et cohérente, des tendances générales.
3. Systèmes d'accès permettant la protection (dans le pays, aux frontières et en mer)	- Entreprendre ou renforcer des actions permettant de renforcer les capacités de la police aux frontières et des agents de la force publique qu'ils soient sensibilisés aux questions relatives aux réfugiés et aux droits humains et afin de faciliter l'admission des personnes qui ont besoin de protection internationale. - Mettre en place des programmes de formation/ateliers pour les ONG, les avocats, le monde judiciaire et les associations humanitaires nationales, pour faciliter l'admission des personnes qui ont besoin de protection internationale et constituer des soutiens pour la protection. - Assurer un suivi actif des conditions de détention et de traitement des demandeurs d'asile et des réfugiés. - Envisager la manière dont l'UNHCR pourrait intervenir positivement dans le cadre des mesures mises en place pour l'interception et la gestion des flux maritimes, y compris en prêtant une attention particulière aux mesures de contrôle des activités d'interception.
4. Mesures relatives à	Faire des recommandations sur le rôle que l'UNHCR peut et devrait jouer en matière d'accueil des nouveaux arrivants, y

Objectifs	Activités
l'accueil	compris sur les sites de réception, accompagnées des garanties de protection appropriées (ex : accès de l'UNHCR).
5. Mécanismes d'identification et orientation	Favoriser la mise en place de mécanismes conjoints avec les partenaires identifiés et dans des lieux appropriés afin de déterminer le profil des groupes arrivants. Cette action devrait comprendre de préférence des mécanismes propres à identifier le profil des nouveaux arrivants et leurs éventuels besoins de protection, et permettre un conseil approprié ainsi que l'orientation des personnes concernées vers le mécanisme de réponse le plus pertinent (ex : retour assisté sur une base volontaire, procédure de détermination du statut de réfugié, traitement spécifique pour les personnes victimes de la traite des êtres humains).
6. Processus et procédures différenciés	1. Favoriser le développement de cadres juridiques relatifs à la détermination du statut de réfugié et répondant aux besoins de protection. Ces actions devraient avoir pour résultats : ○ des procédures nationales d'asile opérationnelles ; ○ des capacités administratives et institutionnelles adéquates aux niveaux appropriés ; ○ l'implication des ONG et de la société civile en matière de protection et d'assistance. 2. En l'absence de procédures d'asile nationales opérationnelles, l'UNHCR doit assumer la responsabilité en matière d'éligibilité. Dans cette optique, les bureaux s'assureront de la mise en place d'un système de gestion approprié des cas individuels, propre à donner la priorité à certains dossiers et à aborder les besoins spécifiques de manière pertinente (femmes seules, enfants non accompagnés et séparés, etc.).
7. Solutions pour les réfugiés	Toutes les solutions doivent être envisagées dans le cadre d'une approche globale. <u>Rapatriement librement consenti</u> En fonction des ressources disponibles, entreprendre des actions renforcées pour faciliter le retour volontaire, par la promotion d'une réintégration durable dans les pays d'origine et par le suivi des rapatriés, en collaboration avec les partenaires pertinents. <u>Intégration locale</u> Lorsque le rapatriement est impossible sur le court ou moyen terme, explorer les possibilités d'arrangements appropriés pour un séjour dans le pays d'accueil (ce qui inclut de préconiser la délivrance d'une autorisation de séjour en faveur des personnes qui ont besoin de protection internationale mais qui ne peuvent accéder à un statut plus

Objectifs	Activités
	formel ou pour lesquelles l'obtention de ce statut est peu probable,). <u>Réinstallation</u> En collaboration avec le Service de réinstallation, se familiariser avec le concept d'utilisation stratégique de la réinstallation et agir de manière coordonnée quant aux besoins de réinstallation et aux dilemmes relatifs à celle-ci, en vue d'arriver à une approche régionale commune sur la question, dans le cadre des arrangements sur le partage international de la charge visant à réduire la pression exercée sur les pays hôtes. Explorer les places de réinstallation de groupes ou les quotas de réinstallation existant dans ce contexte.
8. Gérer les mouvements secondaires	1. Utiliser efficacement le Projet de Renforcement des Capacités de Protection (SPCP) aux fins d'améliorer l'accès à une protection de qualité plus proche du lieu recherché ou requis. 2. Examiner activement la manière et les conditions par lesquelles l'UNHCR peut faciliter le processus de réadmission et, si nécessaire, mettre en place les activités appropriées avec les pays de premier asile.
9. Mesures relatives au retour et options de migration alternatives pour les migrants	1. Contribuer de manière appropriée (en collaboration avec l'OIM) à faire du retour des personnes qui n'ont pas besoin de protection internationale une solution réalisable. 2. Préconiser des critères de retour appropriés et être prêt à faciliter de tels retours, notamment par le biais d'activités dans les domaines de la documentation et du conseil. 3. Explorer le besoin et l'intérêt d'un rôle de suivi passif post-retour par l'UNHCR dans les pays d'origine. 4. Explorer l'utilisation de canaux de migration régulière (ex : plans de migration de travail temporaire dans les pays tiers et dans le pays d'accueil).
10. Stratégie d'information dans les pays d'origine, de transit et d'arrivée	1. Coordonner/collaborer aux efforts de l'OIM et autres partenaires en vue d'entreprendre des campagnes d'informations de masse dans les pays d'origine, de transit et de destination, pour décourager la migration irrégulière; alerter quant aux dangers du trafic illicite des personnes et de la traite des personnes, et souligner les possibilités de migration régulière. 2. Explorer la possibilité et, si celle-ci existe, la manière d'établir des centres conjoints d'information dans les pays d'origine. 3. Mettre en œuvre des activités d'informations du public avec l'aide des médias, aux fins de sensibilisation à la situation des réfugiés, notamment au travers d'histoires vécues, en vue de promouvoir la tolérance et de lutter contre le racisme et la xénophobie.

Annexe II

Vue schématique d'un mécanisme de définition des profils et d'orientation dans le contexte de la gestion des flux migratoires mixtes



Enhancing the Role of Information Management in Marine Science and Technology as a Key Component of a European Maritime Policy

A Contribution from EuroOcean to the Green Paper on a Future European Maritime Policy

Present Situation

At this crucial moment, when Europe is about to launch an all-embracing maritime policy, timely and reliable information will be required on key aspects of maritime affairs, in particular regarding the implementation of the sustainability principle. In this context, the eco-system-based approach and the integrated ocean management are both essential and innovative strategies being considered in the perspective of a future European maritime policy. The implementation of these forthcoming strategies will require considerable improvements in existing data and information management systems. Furthermore the 7th Framework Programme (FP) states that "special attention will be paid to priority scientific and technological areas which cut across themes, such as marine sciences and technologies" and, in this respect, promoting information across marine themes is a way to address this requirement identified in the FP7.

The Green Paper is far-sightedly arguing the creation of a European Marine Data and Observatory Network but more attention should be given to marine information management related to research, technology and development. Indeed, while the oceanographic data canners are well identified at national level and are getting more and more articulated and coordinated at European level (e.g., through the FP6 Seadatanet project) and at international level through the Intergovernmental Oceanographic Commission, the current initiatives for collection, analysis and dissemination of marine research related information are still mostly comprised of fragmented efforts on the part of both public and private organizations, with limited harmonization and coordinated approach. Therefore, critical information is not properly accessible to and shared by the marine stakeholder community, including:

- the various science and technology sectors related to the ocean;
- the diverse actors and users of marine research;
- the different institutions concerned with marine research and its applications, at the national, regional, European and global levels.

In order to overcome this waste of information resources and opportunities, information management should be given higher consideration within the on-going public debate aiming to the preparation of a possible European Maritime Policy.

A Vision for Information on Marine Science and Technology Affairs in Europe

Addressing the requirements for information management on marine science, technology and related issues should embrace:

- facilitating the access to valuable information related to research activities and technological development on key aspects addressed by the Green Paper for a European Maritime Strategy;
- stimulating the development of quantitative indicators, including common standards, on marine science and technology and related to environment and socio-economics;
- contributing towards improved cooperation and coordination between the European organizations through sharing information;
- enhancing public outreach and education activities.

Addressing these issues is a challenging task but, today, thanks to the opportunities offered by the developments of information technology, there are no technological constraints to successfully implement the appropriate tools to tailor the information as required by the end-users.

Managing Information on Marine Science and Technology Affairs in Europe

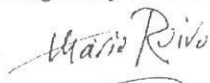
With the objective of sharing information to help creating synergy among all the various actors and institutions involved in Ocean Affairs in Europe - at the national, regional and European levels - and building up on the experience gained by EurOcean since its creation in 2002, enhancing management of information on marine science and technology in Europe, as an operational service, would require:

- a sharing network through which owners and end-users of information may benefit from an active exchange of information, of other experiences and of know-how in the maritime regions;
- the provision of dedicated support services aiming at providing users with an array of products on key topics;
- the consultation with and the participation of all interested partners in the development and the management of information systems in order to be responsive to the societal needs and to be able to rapidly react to complex demands in an easy and accessible form.

Such a strategy should rely on two pillars:

- a dynamic, innovative and flexible network of existing European institutions working on different aspects of marine science and technology and related issues that can provide key information, knowledge and experience to the network;
- a permanent mechanism acting as a focal point and supported by the European Commission with the tasks of: i) integrating inputs; ii) providing quality control; iii) disseminating outputs through efficient tools; iv) maintaining the coherence and insuring the long term continuity of the services required by information management.

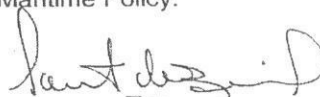
Taking into account the large diversity of the marine stakeholder community and its interrelated requirements for information, a comprehensive strategic approach to information management on Ocean Affairs through a **European Marine Information Network**, of which marine science and technology would be a key component, should be thoughtfully considered in the perspective of a European Maritime Policy.



Mário Ruivo,
President



Per Nieuwejaar
Vice-President



Laurent d'Ozouville
Executive Director